

DR. SCHULZ, STORCHSCHWEIZ

Quand les cigognes suisses passent leur hiver en Espagne

Pages 21 et 27



Dans du pro  
Cosey  
Festiv  
d'Ang

Page

# 24he

Le grand quotidien

## À la source du conflit qui mine l'Exécutif de Vevey

Comment le dossier épineux du logement a mis dos à dos le trio Vert-PS-PLR et le duo Vevey Libre

D'un côté du ring, le trio composé de la syndique Verte Elina Leimgruber, du socialiste Lionel Girardin et du PLR Étienne Rivier. De l'autre, les deux municipaux Vevey Libre, Jérôme Christen et Michel Agnant. Entre ces deux parties, le clash est consommé et le recours à une médiation externe est au point mort. Lors du déballage public de ce conflit, juste avant les Fêtes, plusieurs politiciens ont pointé du doigt la personnalité de Michel Agnant. Or il apparaît que d'autres raisons très concrètes, qui n'ont rien à voir avec le profil atypique de cet élu, ont pu conduire à cette situation. En toile de fond: l'épineux dossier du logement, un thème central des élections municipales de 2016, dans un contexte de pénurie aiguë. À peine les autorités installées, le groupe socialiste demandait que la Ville se réapproprie la gestion de son parc lo-

catif, en grande partie géré par trois régies privées. À l'Exécutif, des réflexions sont donc menées dans ce sens. Mais changement de cap en novembre: les trois municipaux signent, sans leurs collègues de Vevey Libre, un communiqué annonçant que «les 433 biens communaux en location» seraient confiés à la Société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL). Problème: ce mandat excéderait 150 000 fr. et exigerait un appel d'offres.

**Vaud, page 5**

**Michel Agnant** a été évincé des réflexions sur les gérances

**Le mandat** à la SCHL pourrait violer la loi sur les marchés publics

## Enquête

# Chronique d'un conflit annoncé à la Muni de Vevey

**La situation était viciée dès le départ. Et les trois élus Vert-PS-PLR se sont mis en délicatesse avec la loi sur les marchés publics**

Stéphanie Arboit

**S**ur le ring de la Municipalité de Vevey: d'un côté, la syndique Verte Elina Leimgruber, le socialiste Lionel Girardin et le PLR Étienne Rivier. De l'autre, les deux municipaux Vevey Libre, Jérôme Christen et Michel Agnant.

Entre ces deux parties, le clash est consommé et le recours à une médiation externe est au point mort. À l'occasion de l'étalage du conflit sur la place publique avant Noël, plusieurs politiciens ont pointé du doigt la personnalité atypique de Michel Agnant. Or d'autres raisons, qui n'incombent pas à cet élu, émergent du déroulé des événements, avec en toile de fond l'épineuse question politique du logement.

## Les prémices

Après la votation sur le quartier Savoie et dans un contexte de pénurie, le logement a été au cœur des élections de 2016. Le groupe socialiste a ainsi demandé à la Municipalité début octobre 2016 que le Service communal de gérance se réapproprie la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier, en grande partie confiée jusque-là à trois régies (*lire ci-dessous*). À l'Exécutif, des réflexions sont menées dans ce sens.

## Le changement de cap

Patatras. Le 7 novembre, plus question de réinternaliser la gestion du parc locatif: les trois municipaux signent sans leurs collègues de Vevey Libre un communiqué annonçant que «l'ensemble des 433 biens communaux en location» seraient confiés à la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL).

Problème: aux yeux d'experts, ce mandat excéderait 150 000 fr. Sans se prononcer sur le cas veveysan, Gueric Riedi, avocat et responsable du Centre de compétences sur les marchés publics du Canton, rappelle: «Un marché de gérance constitue un marché de services. Dès 150 000 fr., la collectivité publique doit inviter au minimum trois sociétés à déposer une offre et procéder à la publication d'un appel d'offres dès 250 000 fr.»

## Non-respect de la loi sur les marchés publics?

Quelle somme est en jeu à Vevey? Étienne Rivier: «Je l'ai déjà dit devant le Conseil communal: 144 000 fr. pour les 298 logements, qui représentent 3,2 millions de revenus annuels.» Sauf que l'annonce du 7 novembre indique noir sur blanc que 433 biens sont concernés, ce qui représente «environ 6 millions de revenus», selon Étienne Rivier. Sachant que tous les organismes se rémunèrent de 3 à 5% non seulement sur ces loyers mais aussi sur le total des acomptes (chauf-



Alors fraîchement élus, Jérôme Christen, Lionel Girardin, Elina Leimgruber, syndique, Michel Agnant et Étienne Rivier (de g. à dr., ici en mars 2016) ont par la suite glissé vers une gouvernance «bicéphale» qui a pesé dans le conflit actuel. CHANTAL DERVEY

«Je dois certes transmettre le bébé, mais j'ai pris les contacts qu'il fallait et réfléchi pour l'avenir des gérances»

Étienne Rivier Municipal PLR

fage, etc.), le montant en jeu excéderait 150 000 fr. «En novembre, nous avons écrit à la Ville pour lui faire part de notre étonnement par rapport au mandataire choisi ainsi que par rapport à l'absence d'un appel d'offres public, mais sans aucune réponse à ce jour», affirme Jacques Delessert, directeur de Rilsa.

## Comment Michel Agnant a été évincé

Sur ce dossier, l'alliance gauche-droite accuse Jérôme Christen et

Michel Agnant de rupture de collégialité. Ce dernier s'est dit à plusieurs reprises «empêché de travailler». Parole contre parole? Quelques faits: la Municipalité de Vevey a pris contact avec la SCHL en mars 2017. «Ils nous ont écrit pour nous rencontrer à propos de la vente aux enchères des immeubles de Général-Guisan. J'en ai profité pour leur exposer l'étendue de nos prestations de gérance», relate Ilhan Büchler, directeur de la SCHL.

Un émissaire de la Ville est envoyé en avril pour demander à la SCHL de faire une offre à Vevey. Dans le dos de Michel Agnant. «Je ne l'ai su qu'après coup», se plaint l'élu. Encore à son insu, rendez-vous est pris le 26 octobre avec la SCHL. Étienne Rivier, Elina Leimgruber et Lionel Girardin sont présents. «J'étais à la Conférence sur le fédéralisme à Montreux, explique la syndique, mais me suis rendue à Vevey dès que j'ai su.» Michel Agnant assistait à la même conférence. Sans smartphone et donc sans accès à son

mail, il était de fait écarté. «C'est un peu de ma faute, j'ai procédé dans l'urgence, suite à des questions précises posées par la Municipalité», plaide Étienne Rivier. Le directeur de la SCHL n'a «pas eu le sentiment que ce rendez-vous avait été fixé en urgence».

## Le passage de témoin traîne en longueur

Michel Agnant clame que les gérances lui ont été promises depuis le début de la législature. Selon des observateurs avisés, «Michel Agnant avait choisi les Affaires sociales, qui contenaient l'accueil de jour des enfants. Cette partie a été de suite transférée à Lionel Girardin, pour les lier à l'école en vue de la journée continue. Si bien que Michel Agnant avait choisi le dicastère «mammouth» et s'est retrouvé avec le plus petit!» Contrepartie: les gérances devaient lui revenir pour rejoindre le logement (déjà inclus dans Affaires sociales). Plusieurs voix internes à l'administration confirment. De même qu'Étienne Rivier: «Je suis formellement responsable des gérances jusqu'à cet été, mais je ne veux pas avoir le lead, car c'est le dossier de Michel Agnant.»

Suite à la demande socialiste de réinternalisation, tant le Service des gérances (en transition entre Étienne Rivier et Michel Agnant) que le Service du logement (sous l'unique responsabilité de Michel Agnant) ont donc travaillé sur des propositions pour l'avenir des locatifs communaux. Entre les vues de Michel Agnant et celles d'Étienne Rivier, l'Exécutif a choisi début octobre la variante de ce dernier, pour la SCHL. «Les Services font des propositions et la Municipalité tranche. C'est le fonctionnement d'un Exécutif de par la loi», estime la syndique.

Cependant cette gouvernance «bicéphale» et floue a pesé dans le conflit actuel. «Je dois certes transmettre le bébé, mais j'ai pris

les contacts qu'il fallait prendre et mené une réflexion scientifique de janvier à juin pour l'avenir des gérances, argue Étienne Rivier. La proposition de mon service de nous lier avec la SCHL - acceptée par la majorité de la Municipalité - a pour objectif de bénéficier de l'expérience technique d'une gérance professionnelle. Avec la somme en jeu, on ne peut pas se permettre de l'amateurisme.»

«C'était à moi de mener le processus de réflexion, mais mes propositions ont été écartées, estime de son côté Michel Agnant. Étienne Rivier n'aurait pas dû prendre des engagements, de même qu'un directeur ad interim ne doit pas présager des décisions de son successeur. Ce n'est pas un passage de témoin si le bout qu'on me transmet est si petit que je ne peux même pas l'empoigner, et si tard.» Ce n'est formellement que cet été, soit plus de deux ans et demi après le début d'une législature qui ne dure que cinq ans, que Michel Agnant récupérera les gérances. «Il faut du temps! Cela ne se fait pas en un coup de cuillère à pot», estime Elina Leimgruber.

## Pourquoi choisir la SCHL?

Étienne Rivier confirme que la gestion des immeubles par la SCHL ne coûtera pas moins cher qu'actuellement. Rénovera-t-elle davantage? Non, cela dépend du budget de la Ville. La SCHL met en avant la «qualité» de ses prestations. Petrit Buja, responsable de l'antenne veveysanne de Domicim: «La SCHL ne va pas révolutionner le métier, mais procéder comme on l'a fait jusqu'à présent: notamment soumettre toutes les candidatures à la Ville, qui décide des attributions.»

«C'est là le plus important: ce pan de politique du logement reste entre nos mains, appuie la syndique Elina Leimgruber. En revanche, confier les questions administratives à la SCHL, soit à un seul interlocuteur au lieu de trois, nous simplifiera la tâche. La

SCHL, qui a des buts différents d'une entreprise immobilière, partage notre point de vue sur les relations avec les locataires, notamment sur le suivi des doléances. Même si, à la base, nous étions plutôt pour une internalisation, selon nos calculs ce n'est pas le bon moment.»

«Ce n'est pas un passage de témoin si le bout qu'on me transmet est si petit que je ne peux même pas l'empoigner»

Michel Agnant Municipal VL

Michel Agnant plaide pour l'inverse: «La SCHL ne fait pas sens pour moi: pour pouvoir reloger des personnes en urgence et parfois dans la nuit - comme récemment suite à un incendie, il faut avoir en mains le stock des logements vacants.»

La majorité municipale n'a pas été intéressée par l'exemple voisin de La Tour-de-Peilz. «Nous avons réinternalisé nos 173 logements en engageant un gestionnaire de dossiers à 90%, explique Taraneh Aminian, municipale PS. Michel Agnant est venu nous rencontrer deux fois pour savoir comment nous avons procédé. Il m'a demandé de présenter notre cas à la Municipalité de Vevey. Ils ont refusé de me recevoir.»

## Pourquoi pas une coopérative veveysanne?

Des contacts ont-ils été pris avec l'une des huit coopératives veveysannes? Une analyse comparative a-t-elle été menée entre une coopérative de la Ville et celle choisie à Lausanne? «Non, car nous avons été séduits par la SCHL, qui nous a convaincus», répond Étienne Rivier. «La SCHL est très proche du PS Lausanne», confie une spécialiste du logement. «Nous avons une fibre sociale mais sommes apolitiques», insiste Ilhan Büchler. Conflit d'intérêts? Le municipal socialiste Lionel Girardin répond: «J'entends et vois ce qui se dit sur les réseaux sociaux et au sein de cette ville. Mais je condamne et réfute avec force l'ensemble des propos mensongers dont le seul but est de nuire.»

## Rétropédalage

«Maintenant, on nous dit que rien n'est encore signé avec la SCHL. On en rit, mais c'est désolant», s'insurge un employé d'une des agences immobilières encore cliente de la Ville. «Nous sommes toujours en phase de négociation, affirment aujourd'hui de concert Étienne Rivier et Ilhan Büchler. Il faut en particulier savoir sur quels biens portera le contrat.»

Étrangement, il n'est tout à coup plus question des 433 biens mentionnés le 7 novembre et cités plusieurs fois dans la presse, mais peut-être seulement des 298 logements. Si bien que la communication de novembre paraît au minimum précipitée. Rétropédalage pour tenter d'élaborer un contrat qui n'excède pas les 150 000 fr.? Affaire à suivre.

## Le parc locatif de Vevey

### Les régies désappointées

Vevey possède **298 logements**, le reste - **135 biens** - est constitué de jardins familiaux, buvette de camping, places de parking, etc. En 2006, **trois régies** (Bernard Nicod, Rilsa et Domicim) se voient confier la gestion de 273 logements (**25 appartements** étaient restés en mains de la Ville). Toutes trois ont reçu cet été la résiliation de leurs contrats, avec effet au 30 juin 2018. «C'est déplorable!» crie Bernard Nicod. Plus mesurées, les deux autres parlent de «grosse déception» et de «totale incompréhension» après une collaboration de plus de dix ans «récipro-

quement bénéfique». «Je peux comprendre l'intention d'une collectivité publique de gérer directement ses biens. Mais pourquoi résilier nos contrats sous prétexte d'internalisation si tel n'est manifestement pas le cas? s'interroge Jacques Delessert, directeur de Rilsa. Nous avons en effet appris ensuite par la presse qu'ils confieraient leur parc immobilier à la SCHL.»

En réponse, le municipal Étienne Rivier joue sur les mots: «Nous avons réinternalisé, c'est-à-dire repris sous le contrôle de la Ville pour confier la partie technique à la SCHL.»